

LA PRÉVENTION TOUT AU LONG DE LA VIE

Une visite annuelle de contrôle est recommandée dès 1 an

3 à 12 ans

15 à 24 ans

Femme enceinte

10 ans

20 ans

40 ans

50 ans

55 ans

60 ans

65 ans

70 ans

80 ans

Bilan femme enceinte

Les femmes peuvent bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire à compter du premier jour du 4^e mois de grossesse jusqu'au dernier jour du 6^e mois après l'accouchement. Ce bilan est pris en charge par l'Assurance Maladie.

Bilan et traitement des maladies parodontales

Il est conseillé de réaliser ce bilan à 55 ans. Il permet la prévention et le traitement des maladies parodontales.

Prévention

Vigilance à partir de 65 ans : maintenir la visite annuelle chez le chirurgien-dentiste, facteur de prévention de la dénutrition



Grâce à M'T dents, l'Assurance Maladie offre, tous les 3 ans, un rendez-vous et, si besoin, des soins chez le dentiste aux enfants dès l'âge de 3 ans et aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans.

À partir de 2025 : annualisation de 3 à 25 ans (régime général)

25 ans

30 ans

Bilan spécifique des gencives

Il permet la prévention et le dépistage précoce des maladies parodontales.

Évolutions à partir de janvier 2025 (en attente des négociations)